

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Délibération n° DC2022-40

Date de la convocation : 31/03/2022
Conseillers en exercice : 122
Conseillers présents : 90
Conseillers représentés : 9

Le sept avril deux mille vingt-deux, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Vouziers, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

Présents : 002 ETIENNE Philippe , 004 LOUIS Jean-Marc , 005 CHANCE Jean-Michel (jusqu'à 23:19:09) , 006 NANJI Léopold , 009 HERBAY Christelle , 011 PERTUS Xavier (jusqu'à 23:19:47) , 012 RATAUX Frédéric , 013 LALONDE Loïc , 014 GOMEZ Jean-Baptiste (jusqu'à 23:18:57) , 015 THIERION Vincent (jusqu'à 22:15:29) , 017 BESTEL Bernard (jusqu'à 21:50:18) , 019 DEGUY Bernard , 021 LAURENT-CHAUVET Pierre , 022 DESTENAY Roland , 023 GENTY Jean Charles , 024 DE POUILLY Jean , 026 LOBIDEL Alain , 027 BESTEL Dominique , 028 MEIS Michel , 029 SIGNORET Francis , 031 LALLEMENT Séverine , 033 VAIRY Lionel , 034 CANNAUX Francis , 036 DIEUDONNE Jean Claude , 037 LEFORT Sylvie (jusqu'à 23:19:25) , 038 SEMBENI Anne (jusqu'à 23:19:40) , 040 MATHIAS Frédéric , 041 RANSON Christophe , 044 POU CET Eric , 045 QUEVAL Guillaume , 046 SINGLIT Benoît , 049 ANDREY Danièle , 051 RAGUET Philippe , 052 LELOUP Nathalie , 054 VALET Bruno , 055 VERNEL Martine , 056 DANNEAUX Dominique , 057 DEMISSY Pierre , 058 RAULET Olivier , 059 LECLERCQ Guy , 060 MANCEAUX Christophe , 061 BOUILLEAUX Jean Pol , 062 PIEROT Chantal , 063 AUROUX Emmanuel , 064 MALVAUX André , 066 OUDIN Denis , 067 ROUSSY Elise , 068 HAULIN Bertrand , 069 OUDIN Hubert , 070 GROSSELIN Jacques , 073 BOXEBELD Pascal , 074 DUMANGE Dominique , 075 GUERIN Anne Marie , 077 NAUDIN Muriel (jusqu'à 22:15:56) , 080 LORFEUVRE Gérald , 082 LEJEUNE Gilles (jusqu'à 23:19:32) , 083 FRAN CART René , 084 FLEURY Vincent , 085 DEGLAIRE Thierry (jusqu'à 23:18:51) , 086 MACHINET Thierry , 088 MALVAUX Frédéric (jusqu'à 23:18:37) , 089 VAN DEN BERGH Charles , 090 PIRAS Caroline , 091 BOUILLON Mathieu , 092 COLIN Raphaël , 093 BOUILLON Daniel , 094 MINET Maxime , 095 RICHELET Jean-Pol , 096 LESOILLE Patrick , 097 AUDEGOND Michaël , 098 BESANCON Tony , 099 LE GALL Jean François , 100 GIRAUD Jeanne , 102 BAUDART Martine , 103 BERGERY Marie Claude , 104 BOLY Francis , 105 CARPENTIER Dominique , 107 COLSON Pascal , 108 COURVOISIER Frédéric , 110 DION Valentine , 111 DUGARD Yann , 112 FESTUOT Annie , 113 GODART Olivier , 114 HAUDECOEUR Agnès , 115 MACHINET Jean Baptiste , 117 LAMPSON Nadège , 118 LEBON Christophe , 120 PAYEN Françoise , 121 RENOLLET Hubert , 122 MAROTEAUX Nathalie,

Ont donné procuration : 001 POTRON Pierre (à 021 LAURENT-CHAUVET Pierre) , 010 CORNEILLE Jean-Pierre (jusqu'à 23:19:09 à 005 CHANCE Jean-Michel) , 047 BECHARD Isabelle (à 040 MATHIAS Frédéric) , 079 BOUILLON Jacques (à 117 LAMPSON Nadège) , 081 ROBIN Dominique (à 084 FLEURY Vincent) , 087 SALEZ René (à 084 FLEURY Vincent) , 109 DESGEORGES Marc (à 117 LAMPSON Nadège) , 116 LAIES Benoit (à 103 BERGERY Marie Claude) , 119 LESUEUR Patricia (à 111 DUGARD Yann)

Secrétaire de séance : M. Thierry MACHINET

OBJET : REPRISE SUR PROVISIONS POUR DEPRECIATION SUR LE BUDGET DECHETS MENAGERS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°DC2022/38 du Conseil Communautaire du 07/04/22 acceptant un montant de 7 606.49 € de non valeurs ;

Vu la délibération n°DC2022/39 du Conseil Communautaire du 07/04/22 admettant en non-valeur un montant de 2 955.70 € représentant les créances éteintes ;

Considérant la nécessité d'effectuer une reprise sur provision à l'article 7818 du budget Déchets Ménagers pour un montant de 10 562.19 € ;

.../...

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE :

- D'AUTORISER la reprise sur provisions pour dépréciation sur le budget déchets ménagers à hauteur de 10 562.19 €
- D'AUTORISER le Président ou son représentant de signer tous les actes à intervenir.

93 VOIX POUR,

4 VOIX CONTRE : 009 HERBAY Christelle , 011 PERTUS Xavier , 056 DANNEAUX Dominique , 085 DEGLAIRE Thierry

2 ABSTENTIONS : 015 THIERION Vincent , 082 LEJEUNE Gilles

Pour copie conforme,

Le Président,

Benoit SINGLIT

